

## PROJET DE SOINS AXE 2 :

<b>Fiche action n°14 : Limiter le recours à l'isolement</b>	
Axe stratégique	<b>Le patient acteur de sa PEC: Droits et Expérience patient</b>
Objectif opérationnel	<b>Objectif F : Limiter les pratiques restrictives de liberté</b>
Pilote de l'action	DENIS Delphine, BERNARD Typhaine
Priorité(s) du PTSM/PMP	PTSM Priorité 5 : Le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.
Population cible	Jeunes adultes et adultes en situation de crise psychique
Périmètre territorial	Local, départemental
Contexte	Nombre de Chambres d'isolement au Centre Hospitalier Henri Laborit :11 Nombre de recours à des Chambres d'isolement en 2023 : 476 Nombre d'espaces d'apaisement au CHL finalisé : 5 Nombre d'espaces d'apaisement en cours de réflexion : 5 Nombre d'espaces d'apaisement attendus et utilisables en 2030 : une par service intra-hospitalier
Description	Aller vers un usage réduit de des Chambres d'isolement d'ici à 2030, voir fermeture des CSI. Création des espaces d'apaisement dans toutes les unités Création et diffusion des bonnes pratiques liées à l'utilisation des espaces d'apaisement Respect de la Charte de Bientraitance
Etapes	Septembre 2025 -> 2030 : Réaliser un bilan de l'activité de l'équipe transversale dédiée aux unités fermées Développer la formation OMEGA (formation de formateurs en interne) Créer des espaces d'apaisement Développer le GPS Former les professionnels aux bonnes pratiques de l'espace d'apaisement Développer l'analyse de la pratique/supervision
Partenaires	HAS, Services de soins, médecins, usagers, Service qualité
Moyens	DALT, formation , SIM, recherche
Indicateurs	Code EDGAR Utilisation espace d'apaisement : quantité et qualité via la satisfaction Diminution du temps et de l'utilisation des espaces d'isolement Nombre de personnels formés